

### Rappel sur le bon usage des trottinettes électriques

Nous vous rappelons que la circulation des trottinettes électriques est INTERDITE sur les trottoirs. Vous devez IMPÉRATIVEMENT circuler sur la chaussée et ce, pour la sécurité des piétons mais également pour la vôtre. Si vous circulez en dehors des zones autorisées et/ou si vous êtes plusieurs personnes sur l'engin, vous risquez une amende de 135 €. Nous vous rappelons également que vous devez être âgé d'au moins 14 ans et que la vitesse maximum autorisée est de 25 km/h. Votre trottinette doit être équipée d'un système de freinage, d'un avertisseur sonore, de feux (avant et arrière) et de dispositifs réfléchissants arrière et latéraux. Enfin, pour utiliser une trottinette électrique vous devez avoir une assurance responsabilité civile. Nous vous rappelons également que pour votre sécurité le port du casque est conseillé.

### Collecte des ordures décalées

En raison des jours fériés, veuillez noter que :

- La collecte du vendredi 24 mai est décalée au samedi 25 mai ;
- La collecte du vendredi 1er novembre est décalée au samedi 2 novembre ;
- La collecte du vendredi 15 novembre est décalée au samedi 16 novembre.

Attention, cependant : la collecte du mercredi 8 mai sera bien maintenue.



## Le Lien

n°100 - le 12 avril 2024

site internet : [www.ville-allonville.fr](http://www.ville-allonville.fr)

page Facebook : Mairie Allonville

### Déjections canines sur la voie publique

Malgré de nombreux messages passés dans le Lien, nous déplorons toujours les incivilités de certains qui laissent sur les trottoirs ou les espaces enherbés, les déjections de leurs chiens. Outre le fait que cet acte soit passible d'une contravention, nous vous demandons de penser aux enfants qui vont à l'école ou qui jouent sur les espaces verts, aux parents qui promènent leurs enfants en poussette, aux personnes à mobilité réduite, aux agents qui tondent et plus généralement à tous les habitants qui se promènent. Aussi, nous vous rappelons que des sacs sont à disposition gratuitement à la mairie afin de ramasser les excréments de vos animaux de compagnie et qu'un arrêté municipal a été pris en 2022 afin d'interdire les déjections canines sur l'espace publique. Nous en appelons donc à votre savoir-vivre et au respect d'autrui. Au nom de toute la commune, merci !

### Fermeture exceptionnelle du secrétariat de mairie

En raison du pont de l'Ascension, le secrétariat de mairie sera exceptionnellement fermé le samedi 11 mai. Nous vous remercions de votre compréhension.

### **Boîte à lire**

Vous le savez tous, une boîte à lire est à votre disposition aux abords de la mairie. Vous pouvez y déposer des ouvrages non-abimés ou venir vous servir. Simplement, comme son nom l'indique, la boîte à lire sert **UNIQUEMENT** à déposer des supports papier : magazines, romans, BD, livres jeunesse. Les prospectus ou autres publicités n'ont rien à y faire, encore moins les objets de tout ordre (montre, porte-monnaie, laisse). Merci donc de respecter ce lieu qui n'est pas une boîte à don ni même un débarras dédié aux livres vétustes.  
Un grand merci pour nos lecteurs !

### **Inscription sur les listes électorales**

Le dimanche 9 juin auront lieu les élections européennes. Si vous n'êtes pas encore inscrit sur la liste électorale de la commune, vous avez jusqu'au 1er mai pour le faire en ligne sur [service-public.fr](http://service-public.fr) ou jusqu'au 3 mai en mairie. Pour cette démarche, pensez à vous munir de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture, quittance, feuille d'imposition...)

### **Rappel sur le stationnement dans l'espace public**

Toutes les places qui se trouvent sur l'espace public, y compris celles dans les lotissements, sont accessibles à tous et ne peuvent aucunement faire l'objet d'une forme de privatisation. Aussi, nous vous demandons de ne pas vous stationner à califourchon sur deux places ni même de vous accaparer les places les plus proches de votre domicile. L'espace public appartient à tous !

### **Commémoration du 8 mai 1945**

Afin de commémorer comme il se doit la fin de la seconde guerre mondiale, nous vous invitons à nous retrouver à 10h30 le 8 mai aux monuments aux morts. La cérémonie sera accompagnée musicalement par The Samarobriva Pipes and Drums. A la suite de cette commémoration, un moment de convivialité vous sera offert à la salle des mariages de la mairie. Le devoir de mémoire et la transmission de notre Histoire aux jeunes générations étant l'affaire de tous, nous vous y attendons nombreux.

### **Disponibilité de places de football pour les derniers matchs de l'Amiens SC**

Amiens Métropole a mis à disposition 6 places de football par match au bénéfice des allonvillois :

- Le 20 avril à 19h00, Amiens SC/Dunkerque
- Le 27 avril à 19h00, Amiens SC/Troyes
- Le 11 mai à 19h00, Amiens SC/AJ Auxerre.

Afin d'essayer de satisfaire tout le monde, nous donnerons la priorité à ceux qui n'ont pas encore bénéficié de place, merci de votre compréhension. Nous vous rappelons que les places ne peuvent être vendues.